

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la municipalité de La Bostonnais que se tenait le 9 août 2016 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence du maire Pierre-David Tremblay, les conseillères Marie Élizabeth Courtemanche et Renée Ouellette, les conseillers Michel Sylvain, François Descarreaux, Michel McDonald et Ken Ménard. La directrice générale Josée Cloutier agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès verbal du 12 juillet 2016**
- 4. Correspondances**
 - 4.1 Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire
(Péréquation)
 - 4.2 Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire
(Tenant lieu de taxe)
 - 4.3 Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire
(Rapport financier)
- 5. Affaires découlant**
 - 5.1 Assermentation des conseillers et du maire
 - 5.2 Rapport élection
 - 5.3 Gaz Métro
 - 5.4 Ramonage des cheminées 2016
- 6. Affaires nouvelles**
 - 6.1 Travaux PAARM
 - 6.2 Travaux d'enrochement (1640, rang Sud-est)
 - 6.3 Création Comités
 - 6.4 Avis de motion – Code d'éthique et déontologie des élus municipaux
 - 6.5 Avis de motion – Code d'éthique et déontologie des employés municipaux
 - 6.6 Signataire des affaires bancaires
 - 6.7 Signataire des affaires bancaires comité des Loisirs
 - 6.8 Procédure des taxes échue
- 7. Trésorerie**
 - 7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de juillet 2016
 - 7.2 États financiers du mois de juillet 2016
 - 7.3 Rapport des taxes
- 8. Permis de construction**
- 9. Rapport des comités**
- 10. Période de questions**
- 11. Tour de table des conseillers**
- 12. Clôture de l'assemblée**
- 13. Levée de l'assemblée**



N° de résolution
ou annotation

2016-08-01

2016-08-02

1. Ouverture de la séance

Le maire Pierre-David Tremblay souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée sur proposition du conseiller François Descarreaux et secondée par la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition du conseiller Michel McDonald et secondé par la conseillère Renée Ouellette.

3. Adoption du procès verbal du 12 juillet 2016

L'adoption du procès verbal est proposée par le conseiller Michel Sylvain et secondée par le conseiller François Descarreaux et résolue unanimement.

4. Correspondances

4.1 Dans le cadre du Programme de péréquation, le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire nous informe qu'un dépôt de 29 392 \$ a été émis au nom de notre municipalité pour l'année 2016. Le montant versé correspond à la répartition du montant de 60 millions prévu à l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019. Les modalités du programme de péréquation ont été révisées et une mesure transitoire est également prévue.

4.2 Le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire nous informe qu'un dépôt de 19 708 \$ a été émis au nom de notre municipalité dans le cadre du programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques. Cette mesure financière vise à compenser les municipalités ayant sur leur territoire des terres publiques non assujetties à la compensation tenant lieu de taxes pour l'année 2016. Le montant versé correspond à la répartition du montant de 20,8 millions prévu à l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019. Les modalités du programme demeurent les mêmes qu'en 2015.

4.3 Le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire nous informe qu'ils n'ont toujours pas reçu le Rapport financier 2015 de notre municipalité. Ceux-ci nous demandent d'envoyer ce rapport dans les plus brefs délais et nous encouragent à porter une attention particulière l'an prochain à la transmission du document financier dans le respect des délais prescrits par la loi. Le maire explique que faute de quorum, nous n'avons pu approuver les états financiers qu'en juillet 2016.



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 -- M-103IMP

2016-08-03

5. Affaires découlant

5.1 Assermentation des conseillers et du maire

Madame Cloutier présidente d'élection informe les citoyens présents dans la salle que l'assermentation et proclamation de monsieur François Descarreaux et monsieur Michel McDonald, ont été effectués le 27 juin 2016 lorsque ceux-ci ont été élus par acclamation. L'assermentation et la proclamation de monsieur Pierre-David Tremblay a eu lieu le 29 juillet 2016 et celle de monsieur Ken Ménard le 1er août 2016.

5.2 Rapport d'élection

Madame Cloutier présidente d'élection informe les citoyens présents dans la salle du résultat d'élection suivant :

45 % d'électeurs se sont présentés aux urnes 107 électeurs à la journée d'anticipation le 17 juillet et 124 électeurs le jour du scrutin soit le 24 juillet 2016.

M. Tremblay a obtenu 107 votes de majorité au poste de maire contre M. François Baugée.

M. Ménard a lui pour sa part obtenu 30 votes de majorité au siège #3 contre Mme Ginette Dallaire.

Le coût d'élection est de 4 919.26 \$ sur un budget de 6 000 \$.

5.3 Gaz Métro

Madame Cloutier présidente d'élection informe les citoyens présents dans la salle

5.4 Ramonage des cheminées 2016

Madame Cloutier présidente d'élection informe les citoyens présents dans la salle qu'un la deuxième phase se déroulera du 18 au 23 août 2016. Pour les résidents de la Bostonnaï, le coût est de 75 \$. La période d'inscription se terminera le 12 août 2016. Les personnes qui désirent avoir ce service peuvent rejoindre Ramonage Maska-Drummondville au 1-450-796-5587.

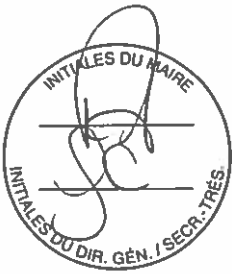
6. Affaires nouvelles

6.1 Travaux PAARM

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a droit à une subvention de 5000 \$ venant du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT que seulement les routes municipales sont admissibles au programme;

CONSIDÉRANT que des travaux sont prévus pour l'année 2016;



N° de résolution
ou annotation

2016-08-04

CONSIDÉRANT QU'il est important d'améliorer la sécurité des usagers du rang sud-est et de procéder à l'ajout de glissière de sécurité, afin d'éviter d'éventuelles catastrophes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : Renée Ouellette

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

Que le conseil municipal octroie le contrat à la firme Renoflex au montant de 12 072.38 taxes comprises pour que ceux-ci procèdent à l'installation de glissières de sécurité dans le rang Sud-est au km 5.1 sur une longueur de 150 m et au km 5.8 sur une longueur de 50 m. Que le montant de subvention de 5000 \$ soit utilisé et que la balance de 7 072.38 \$ soit puisée a même le fond des carrières et sablières.

6.2 Travaux d'enrochement

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'enrochement ont été effectués en 2009 afin de protéger et stabiliser les infrastructures municipales en l'occurrence la chaussée et le revêtement du rang Sud-est et ainsi d'assurer la sécurité des usagers ;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés sur une partie de terrain privé situé au 1640, rang Sud-est La Bostonnais et que ceux-ci ont eu pour effet de priver le citoyen de l'accès à la rivière en toute sécurité;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal, M. Martin Fortin c'est rendu sur les lieux pour évaluer la situation et a proposé au citoyen une solution permettant d'apporter les correctifs à la descente à l'eau et que celui-ci est d'accord avec la proposition;

CONSIDÉRANT QUE le devoir de la municipalité de corriger la situation sans toutefois créer un précédent;

CONSIDÉRANT QU'une estimation des coûts a été demandée à l'entreprise Les Agrégats Dany Morissette et présentée au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : Renée Ouellette

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

Que le conseil municipal autorise les Agrégats Dany Morissette à procéder aux correctifs au montant de



N° de résolution
ou annotation

2016-08-05

666.86 \$ taxes comprises en permettant au citoyen d'avoir à nouveau accès à la rivière Bostonnaise en toute sécurité. La municipalité s'engage à effectuer les travaux sur la propriété de celui-ci, cependant elle ne se tient aucunement responsable de l'entretien futur de cet ouvrage. Le propriétaire ne pourra tenir responsable la municipalité d'éventuel dommage causé sur l'accès aménagé.

6.3 Création Comités

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger les résolutions portant les numéros suivant : 2013-11-03, 2015-10-04

CONSIDÉRANT QUE suite à l'élection du 24 juillet 2016, trois (3) nouveaux conseillers et un maire se sont joints au conseil en place;

CONSIDÉRANT QU'il est important de responsabiliser chaque conseiller dans des comités précis afin de leur permettre de représenter la municipalité de La Bostonnaise;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Michel McDonald

APPUYÉ PAR : Michel Sylvain

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

Que l'on procède à la nomination des conseillers pour chacun des comités municipaux suivants ;

C.C.U : **M. Michel McDonald**

Administration : **Michel Sylvain**

Voirie : **Michel Sylvain**
François Descarreaux

**Développement
Sociale et
Communautaire :** **Marie-Élizabeth
Courtemanche**
Renée Ouellette

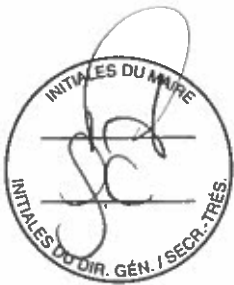
Comité de loisir : **Renée Ouellette**
Ken Ménard

**Ressources
Humaines :** **Renée Ouellette**

**Comité coupe
de bois :** **François Descarreaux**

**Comité Sécurité
Publique et Civile :** **Michel McDonald**

Tourisme et Culture : **Marie-Élizabeth
Courtemanche**
Renée Ouellette



N° de résolution
ou annotation

6.4 AVIS DE MOTION

MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2-14 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX.

Je soussignée, Renée Ouellette conseillère municipale, de la municipalité de La Bostonnais donne avis de motion, qu'à une assemblée ultérieure de ce conseil, il sera déposé pour adoption, un règlement modifiant le règlement no 2-14 concernant le code d'éthique et déontologie pour les élus municipaux. La modification sera insérée à la suite du paragraphe de l'article 3 « Discrétion et confidentialité » et se lie comme suit :

Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ces employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 31.

6.5 AVIS DE MOTION

MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2012-11-04 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE LA BOSTONNAIS

Je soussignée, Renée Ouellette conseillère municipale, de la municipalité de La Bostonnais donne avis de motion, qu'à une assemblée ultérieure de ce conseil, il sera déposé pour adoption, un règlement modifiant le règlement no 2012-11-04 concernant le code d'éthique et déontologie des employés municipaux de la municipalité de La Bostonnais. La modification sera insérée à la suite du paragraphe de l'article 5.5 « Utilisation ou communication de renseignements confidentiels » et se lie comme suit :

Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou

subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ces employés respectent l'interdiction



N° de résolution
ou annotation

2016-08-06

prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 31.

6.6 Signataire aux affaires bancaires

CONSIDÉRANT QU'IL a lieu d'abroger les résolutions 2016-02-16, 2016-05-07 et de les remplacer par celle-ci ;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant Michel Sylvain avait été nommé signataire pendant la durée de l'élection partielle ;

CONSIDÉRANT QU'À l'élection partielle du 24 juillet 2016, le poste de maire a été comblé par M. Pierre-David Tremblay;

CONSIDÉRANT QU'UNE réorganisation du conseil a eu lieu et que le conseiller Michel Sylvain a été nommé responsable de l'administration et en l'absence de l'une ou l'autre des personnes désignées à être le troisième signataire requis;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : François Descarreaux

APPUYÉ PAR : Ken Ménard

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

Que le conseil municipal nomme le nouveau Maire M. Pierre-David Tremblay comme signataire aux affaires bancaires de la municipalité et que le conseiller Michel Sylvain soit autorisé en l'absence du maire M. Pierre-David Tremblay ou de la directrice générale, Mme Josée Cloutier à être le troisième signataire requis.

2016-08-07

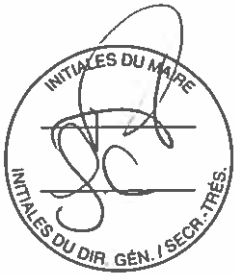
6.7 Signataire aux affaires bancaires comité loisir

CONSIDÉRANT QU'IL a lieu de nommer de nouveaux signataires pour les affaires bancaires du comité de loisirs de La Bostonnais;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'abroger la résolution NO 2014-01-05 qui nomme les conseillers Louis Godin et François Baugée comme signataire ;

CONSIDÉRANT QU'IL a lieu d'abroger la résolution no 2016-04-07 qui nomme les conseillères Renée Ouellette et Marie-Élizabeth Courtemanche comme signataire ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'élection du 24 juillet 2016, une réorganisation du comité de Loisir a eu lieu et qu'un nouveau membre a été nommé ;



N° de résolution
ou annotation

2016-08-08

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Marie-Élizabeth Courtemanche

APPUYÉ PAR : Michel Sylvain

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

Que le conseil municipal nomme Mme Renée Ouellette et M. Ken Ménard, conseillers municipaux signataires des affaires bancaires du comité des loisirs.

6.8 Procédure de recouvrement de taxes échues

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a le devoir de percevoir les taxes impayées des contribuables comme le prévoit la loi sur la fiscalité municipale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se prévaloir d'une procédure pour le recouvrement des taxes échues ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de procédure de recouvrement a été présenté par l'administration au conseil municipal et l'avocat de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE cette procédure permettra une meilleure gestion des taxes impayées ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Michel McDonald

APPUYÉ PAR : François Descarreaux

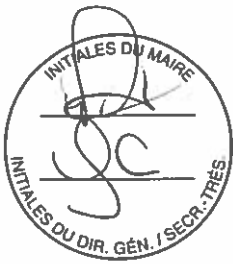
ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

Que la municipalité de La Bostonnais adopte la procédure de recouvrement de taxes suivante;

- 1- À chaque 1^{er} de chaque mois, un état de compte sera envoyé aux contribuables avec la mention passé dû.
- 2- Après le 3^e versement du 31 août, le 1^{er} septembre, un 1^{er} avis sera envoyé avec la mention qu'à défaut de paiement, le dossier sera transmis à la Cour municipale avec tous les frais que cela comporte.
- 3- 1^{er} octobre, un 2^e avis sera envoyé avec la même mention concernant les frais.
- 4- 1^{er} novembre, une mise en demeure, avec la même mention concernant les frais, sera envoyée par courrier recommandé.

Le contribuable aura donc 10 jours pour payer les sommes dues à la Municipalité.

- 5- À la fin du mois de novembre, si aucun paiement n'est effectué, les dossiers seront préparés et transmis à la Cour municipale de la Ville de La Tuque.



N° de résolution
ou annotation

2016-08-09

- 6- En décembre, les procédures (demandes introductives d'instance) à la Cour municipale de la Ville de La Tuque seront entamées.

Exceptionnellement, si un contribuable est dans l'impossibilité de payer ses taxes, il devra effectuer une demande par écrit (formulaire joint) à la directrice générale qui pourra conclure une entente suite à une validation auprès du caucus. En plus de convenir d'une entente de paiement avec intérêts et pénalités, la directrice générale pourra demander, au contribuable en défaut, de signer le formulaire de reconnaissance de dette et renonciation à la prescription joint.

Cette procédure permettra à la Municipalité de récupérer les taxes impayées plus facilement et permettra également d'être équitable pour tous.

Que l'entrée en vigueur de cette procédure et l'application de celle-ci soit effective à partir du 9 août 2016 suite à son adoption.

7. Trésorerie

7.1 Adoption des dépenses

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses mensuelles pour le mois de juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE lesdites dépenses respectent les prévisions adoptées en début d'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : Ken Ménard

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

Que le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles du mois de juillet 2016 telles que soumises par le personnel.

2016-08-10

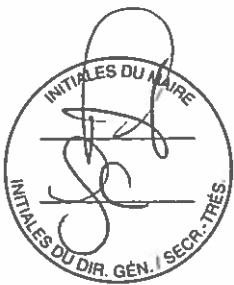
7.2 Adoption des états financiers

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des états financiers de la municipalité soumis par l'administration pour le mois de juillet 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers reflètent la situation financière de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers respectent les prévisions budgétaires quant aux revenus et aux dépenses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;



N° de résolution
ou annotation

PROPOSÉ PAR : Ken Ménard

APPUYÉ PAR : Michel McDonald

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

Que le conseil municipal adopte les états financiers du mois de juillet 2016 tel que soumis.

7.3 Rapport de taxes

Voici les montants totaux des taxes à percevoir pour les années 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015, 2016.

Au mois juin 2016		Au mois juin 2016	
2011	2 906.27 \$	2011	2 906.27 \$
2012	3 541.53 \$	2012	3 541.53 \$
2013	4 125.95 \$	2013	4 125.95 \$
2014	3 997.52 \$	2014	3 997.52 \$
2015	5 918.49 \$	2015	4 728.20 \$
2016	<u>35 587.37 \$</u>	2016	<u>29 977.78 \$</u>
Total	56 077.13 \$	Total	49 277.25 \$

Domaine l'Aventurier

Au mois juillet 2016

2011	2 906.27 \$
2012	3 422.95 \$
2013	3 575.04 \$
2014	3 670.76 \$
2015	3 810.76 \$
2016	<u>3 790.87 \$</u>
Total	21 430.93 \$

8. Permis de construction

Au 31 juillet 2016, 18 permis ont été délivrés pour une valeur de 255 600.00 \$ rapportant à la municipalité une somme de 290.00 \$.

9. Rapport des comités

Mme Courtemanche informe les citoyens présents que la cuisine collective fonctionne toujours à merveille et que dès cet automne un nouveau chef d'équipe viendra ce joindre à eu.

10. Période de questions

La période de questions débute à 20 h 25 et se termine à 20 h 28



N° de résolution
ou annotation

11. Tour de table des conseillers

M. Michel McDonald : Remercie les citoyens présents et les informe qu'il s'impliquera durant la durée de son mandat.

Mme Renée Ouellette : Remercie les citoyens présents et leur souhaite bonne semaine.

Mme Marie-Élizabeth Courtemanche : Remercie les citoyens de leur présence et leur souhaite un bon mois.

M. Ken Ménard : Remercie les citoyens de leur confiance qui lui ont manifesté durant l'élection même en ne sachant pas qui il est. Il dit qu'ils sont une belle équipe et qu'ils vont travailler fort.

M. François Descarreaux : Remercie les citoyens présents et il est surpris du nombre d'électeurs qui se sont présentés à l'élection malgré les vacances.

M. Michel Sylvain : Merci aux citoyens pour leur support durant les trois (3) mois de remplacement au poste de maire. Merci aux médias pour leur présence constante ce fut apprécié.

M. Pierre-David Tremblay : Informe les citoyens qu'il se plaît du travail à la municipalité, le dynamisme et la productivité sont au rendez-vous. Il remercie M. Michel Sylvain pour avoir relevé avec brio le remplacement du poste de maire durant les trois derniers mois. Il félicite M. McDonald, M. Ménard et M. Descarreaux. Il mentionne qu'il y a beaucoup de forces et de responsabilités. Il félicite le travail des employés et cadres qui souvent travaillent dans l'ombre.

12. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

PROPOSÉ PAR : La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

APPUYÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

13. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20 h 37



Pierre-David Tremblay, maire



Josée Cloutier, directrice générale